

## Conseil scientifique

### Motions du 6 mars 2020

[Document à rendre public sur le site de l'IIM]

Lors de sa réunion du 6 mars 2020, le Conseil scientifique (CS) de l'Institut International de la Marionnette a formulé les motions suivantes :

#### **Motion 1. Précisions sur la composition, le mode de fonctionnement et le renouvellement du Conseil scientifique de l'Institut International de la Marionnette :**

- Composition : 9 membres. Il serait souhaitable qu'un.e jeune chercheur.se en soit membre ;
- Il est indispensable que participent aux réunions du CS : la direction de l'IIM, la direction de la recherche ainsi que la direction pédagogique de l'établissement.
- Selon les sujets traités, le CS pourra faire appel à des expertises complémentaires ;
- Renouvellement par  $\frac{1}{3}$  (à partir de 6 ans) ;
- Réunions : 1 fois par an minimum. En présentiel ou en visioconférence.
- Le CS préconise que les comptes-rendus de ses réunions soient communiqués au Conseil d'administration, et qu'un membre du Conseil d'administration participe aux réunions du CS. Sur le modèle de la gouvernance universitaire, le CS demande à être représenté lors du conseil d'administration de l'Institut.
- Conformément aux principes de la science ouverte, le CS formulera une sélection de motions qui seront rendues publiques sur le site internet de l'Institut, et, pour ce qui concerne respectivement le Portail des Arts de la Marionnette et la chaire ICiMa, sur les sites internet respectifs de ces deux projets.

**Motion 2. Le Conseil scientifique souhaite être tenu informé plus régulièrement** des activités de l'Institut relatives à la recherche, à la documentation et au patrimoine (modalités à préciser). De par la diversité des compétences qu'il réunit, le CS se positionne comme ressource pour irriguer, évaluer et diffuser les travaux menés à l'Institut dans ses différentes composantes scientifiques (dont la chaire ICiMa), documentaires et patrimoniales.

**Motion 3. Le Conseil scientifique formule une alerte sur la situation des fonds et collections patrimoniaux de l'Institut.** Il rappelle qu'il est indispensable que la

conservation patrimoniale soit assurée par un établissement qui soit en capacité de garantir celle-ci et préconise :

- Un dépôt des collections dans une institution patrimoniale ;
- Assorti de l'établissement et la signature d'une convention qui offre à l'Institut des garanties sur l'accès, sur l'utilisation et la valorisation de ces fonds en tant que propriété de l'Institut ;
- Ce dépôt pourrait s'envisager dans le cadre d'un partenariat avec le Musée de l'Ardenne. Le cas échéant, le CS préconise que soit confié au département des Arts du spectacle de la Bibliothèque nationale de France, dans le cadre d'une convention de pôle associé, une mission de veille sur l'état sanitaire des collections et la teneur scientifique de ce partenariat.

**Motion 4. Le Conseil scientifique insiste sur la nécessité, malgré les difficultés financières, de maintenir et développer à l'Institut :**

- Une activité de recherche déployée sur des temps longs pour permettre de faire émerger des connaissances et des pratiques nouvelles ;
- L'accueil de chercheur·e·s, avec une attention particulière aux jeunes chercheur·e·s ;
- La création de nouvelles ressources et leur diffusion sur le PAM ;
- Des publications qui contribuent à la visibilité internationale de l'Institut et des arts de la marionnette, ce qui demande des temps de projection longs. Les membres du CS insistent notamment sur la nécessité de reprendre la publication de la revue *Puck*, à laquelle ils peuvent prêter leur concours, par exemple en se relayant pour assurer la direction des numéros.

**Motion 5. Le Conseil scientifique affirme la nécessité de la consolidation et de la pérennisation du Portail des Arts de la Marionnette :**

- Par son hébergement sur la TGIR HUMA-NUM ;
- Par le développement de son articulation à des projets de recherche, en complémentarité aux contributions des partenaires institutionnels du PAM ;
- Par l'aboutissement de la mise en œuvre de la démarche FAIR (interopérabilité et ouverture des données) ;
- Par le développement de modules de médiation à destination du grand public.






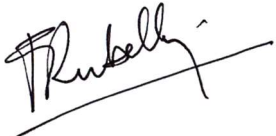



**Motion 6. Le Conseil scientifique rappelle à l'Institut son engagement à terminer l'inventaire Eruli et à mettre en place la bourse Eruli.**

**Motion 7. Le Conseil scientifique attire l'attention de l'Institut sur la nécessité de développer une réflexion et des propositions sur la question de la recherche-création.**

- Dans la mesure où le DNSPC, diplôme actuellement délivré par l'ESNAM, relève d'un niveau licence, cette démarche pourrait trouver sa place dans le cadre de l'offre de formation professionnelle ou par le fait d'associer des lieux-compagnonnages pour une éventuelle 4e année de l'ESNAM.

- Le CS souhaite que la question de la recherche-cr ation soit mise   l'ordre du jour de la prochaine r union du conseil, en y associant la direction p dagogique de l'ESNAM.

Signatures :

 <p>David Girondin-Moab</p>	 <p>Cristina Grazioli</p>	 <p>Patrick Le B�euf</p>
 <p>Sally Jane Norman</p>	 <p>Didier Plassard</p>	 <p>Fran�oise Rubellin</p>
 <p>Julie Sermon</p>	 <p>Dinaig Stall</p>	 <p>Yannick Vernet</p>

Membres du Conseil scientifique de l'Institut International de la Marionnette